



Légende

FOND DE CARTE (PCN octobre 2019)

- Bâtiment
- Construction légère
- Cours d'eau

ZONAGE

ZONE URBAINE

- 1AUa Zone urbaine centre ancien
- 1AUb Zone urbaine à dominante d'habitation
- 1AUc Zone urbaine à dominante d'habitation "Pavillons du Moulin"
- 1AUp Zone urbaine "ZAC des Marislers"
- 1AUg Zone urbaine d'équipements collectifs

ZONE D'ACTIVITE

- UX Zone d'activité UNICOM à dominante artisanale
- UXz Zone d'activité UNICOM à dominante artisanale avec possibilité de services
- UXc Zone d'activité UNICOM à dominante commerciale
- UXab Zone d'entreprise de la voie ferrée et de la RD654
- UXa Zone d'activité du Kickelsberg : activités industrielles de toutes natures
- UXb Zone d'activité du Kickelsberg : activités artisanales et tertiaires

ZONE AGRICOLE

- A Zone agricole
- Ag Zone agricole - Sol de graviers
- AgP Zone agricole et d'équipements de production d'énergies renouvelables

ZONE NATURELLE

- N Zone naturelle
- N1 Zone d'activité de la ZAC de loisirs nautiques
- N2 Zone naturelle pour les équipements liés au projet de TCSP (Transports Collectifs en Site Proprié)
- N3 Zone naturelle ENS et ZNIEFF
- N4 Base de loisirs nautiques

Emplacements réservés

- 1 Création d'un accès à la zone naturelle
- 2 Elargissement de rue - aménagement équipements publics
- 3 Création d'un accès à la zone de garage
- 4 Création d'un accès à la zone agricole
- 5 Elargissement de la voie d'accès à l'espace socio-culturel
- 6 Création d'un accès
- 7 Création d'usoirs
- 8 Aménagement espace public

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE (à titre indicatif)

- EBC: Espace Boisé Classé
- Bande d'inconstructibilité : Recul de 30m par rapport aux EBC
- Bande d'inconstructibilité : Recul de 5m par rapport aux cours d'eau (Moselle et Bilsche)
- Costier de bœuf
- T1 (tracé à titre indicatif) : Servitude relatives aux réseaux de chemins de fer

Projet de PPR (Plan de Prévention de Risque d'inondation porté à connaissance du préfet du 17 juin 2019)

- Zone Rouge (zone d'aléa fort hors configuration urbaine)
- Zone Orange "O1" (zone d'aléa fort en configuration urbaine)
- Zone Orange "O2" (zone d'aléa faible et modéré en configuration urbaine)

AUTRES DISPOSITIONS LEGISLATIVES (à titre indicatif)

- Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I
- Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) de type II

Plan Local d'urbanisme

COMMUNE DE BASSE HAM

5. 3 PLAN DE ZONAGE

Echelle 1/2000 ème

Révision allégée n°1
Arrêtée par DCM du 20/10/2022
cachet et signature de la mairie

1ère approbation du P.O.S. 13 / 10 / 1994
Approbation de la 1ère révision simplifiée par D.C.M. du 27 / 05 / 2006
Approbation de la 4ème révision simplifiée par D.C.M. du 28 / 03 / 2008
Approbation de la 1ère Modification simplifiée par D.C.M. du 03 / 03 / 2008
Approbation de la 2ème révision simplifiée par D.C.M. du 13 / 10 / 2010
Approbation de la 1ère Modification simplifiée par D.C.M. du 09 / 03 / 2011
Approbation de la 3ème Modification simplifiée par D.C.M. du 28 / 03 / 2012
Approbation de la mise en compatibilité du P.L.U. par DCM du 21/06/2012
Approbation mise en compatibilité "ZAC du Kickelsberg" du 27/04/18
Approbation 1ère révision par D.C.M. du 24/04/2021